

Des représentants des gouvernements canadien et polonais se sont réunis à Ottawa le 19 septembre, 1975, pour discuter des questions de pêches qui intéressent les deux pays.

Les deux parties attachent une grande importance à leur coopération future dans le domaine des pêcheries. Elles ont convenu de se réunir prochainement en vue d'entamer l'élaboration d'un accord bilatéral sur la coopération en matière de pêcheries, qui établirait les conditions devant gouverner la poursuite des opérations de pêche polonaise dans les eaux au large des côtes canadiennes, tenant compte d'une part des modifications juridictionnelles prévisibles au régime de la gestion des pêcheries dans ces eaux, et de la tradition des pêcheries polonaises; et d'autre part, de l'intérêt de procéder à l'établissement de mesures à court terme concernant les opérations de pêche polonaises au large du littoral pacifique.

Les deux délégations ont passé en revue les propositions canadiennes pour la conservation et la gestion des stocks de poissons au large de la côte atlantique canadienne. Ces propositions ont été exposées une première fois à la réunion d'ICNAF de juin 1975 et seront à l'ordre du jour de la réunion spéciale d'ICNAF qui se tiendra à Montréal du 22 au 28 septembre. La délégation canadienne souligna l'importance que le Canada attache à ces propositions, et les conséquences possibles quant à l'avenir d'ICNAF.

La délégation polonaise fut présidée par Dr. R. Pietraszek, vice-ministre du Commerce extérieur et de l'économie maritime; M. L.H. Legault, directeur général des pêches internationales et de la mer, présida la délégation canadienne.